Lancement d’un comité régional de l’énergie pour débattre, décider et mobiliser

vendredi 27 octobre 2023, par lpe

Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, et Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, ont présidé la première réunion du Comité régional de l’énergie vendredi 20 octobre 2023 à l’Hôtel de Région à Bordeaux. L’objectif de ce comité est d’accélérer la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine et de permettre ainsi la décarbonation de notre production de l’énergie.

La consommation d’énergie finale de la région Nouvelle-Aquitaine représente environ 10% de celle de la France métropolitaine (159 TWh), avec un poids prépondérant des énergies fossiles (pétrole, le charbon et le gaz) qui constituent 56% du total.
La part de la production énergétique renouvelable dans la consommation énergétique finale représentait plus de 28% en 2022. Bien que supérieure au niveau national (plus de 20%) et en forte progression au cours des dernières années (+90% depuis 2005), elle reste toutefois en retrait par rapport aux objectifs nationaux et régionaux fixés pour la fin de la décennie.

Une double trajectoire ambitieuse s’impose donc pour atteindre les objectifs de décarbonation : **une réduction conséquente de la consommation finale d’énergie**, notamment par des usages plus sobres et plus efficaces et une **augmentation significative de la production d’énergies renouvelables**, sous toutes leurs formes, que le Comité régional de l’énergie (CRE) a vocation à accompagner, et qu’elles soient matures ou innovantes pour préparer l’avenir.

Qu’est-ce que le comité régional de l’énergie ?

– **une instance de débat** pour les questions d’énergie à l’échelle régionale : 45 membres dont plus de la moitié sont des collectivités, représentant la diversité des acteurs, des filières et des enjeux liés à l’énergie

– **un espace de décision**, car il rendra des avis dans le cadre de la fixation des objectifs régionaux de production d’énergie renouvelable pour la prochaine loi de programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) et à plus court terme, pour porter l’accélération de la production d’énergies renouvelables à l’échelle des communes qui définiront leurs zones d’accélération pour la production d’énergie renouvelables

– **un espace de mobilisation** car il s’agira d’identifier, en partant de l’existant, l’ensemble des leviers pour faciliter le passage à l’action et favoriser l’appropriation de ces enjeux énergétiques par l’ensemble des acteurs et en particulier les citoyens.

©photo : Sébastien Blanquet-Rivière / Région Nouvelle-Aquitaine

Restez en veille sur l’actualité avec notre MAGAZINE trimestriel :
https://boutique.lepetiteconomiste.com